



Señor Presidente de la República de Guatemala  
**Ingeniero Alvaro Colom**  
Casa Presidencial  
6a. Avenida, 4-18 zona 1,  
Ciudad de Guatemala

Notre réf. 1941-CoT

Genève le 15-07-2008

## **Nueva Linda: quelles seront les mesures imparties aux Pouvoirs concernés afin d'en corriger l'action et de mettre un terme à l'impunité**

Monsieur le Président,

Nous tenons à vous signaler que le mouvement syndical de notre république observe avec beaucoup d'attention les conditions d'exploitation qui prévalent dans votre pays depuis de nombreuses années, et nous devons maintenant vous aviser en particulier de notre total soutien aux revendications de l'organisation paysanne CODECA et de la délégation du Mouvement Pro Justicia Nueva Linda.

Parce que nous en sommes solidaires, nous voulons appuyer leurs revendications et faisons nôtres leurs exigences auprès des autorités de justice de votre pays:

pour qu'elles accélèrent les recherches afin d'aboutir à l'**arrestation**,

au jugement et à la **condamnation** des responsables des abus commis contre les paysans et paysannes de Nueva Linda,

et qu'elles donnent suite à la demande de **compensation** morale et financière pour les familles des victimes.

De multiples rapports impartiaux de divers organismes - émanant des Nations Unies ou d'institutions privées - nous confirment l'impérative nécessité pour le Gouvernement de la République du Guatemala de s'engager sans retard en faveur

d'une politique agricole qui respecte le principe de la souveraineté alimentaire,

d'une utilisation des terres qui permette à la force de travail des paysan-e-s de mettre en valeur toutes celles disponibles afin de produire des moyens de subsistance de proximité et aptes à satisfaire les besoins prépondérants de vos populations;

de l'élaboration de mécanismes de protection pour que cessent les intimidations et/ou menaces à l'encontre des membres du groupe Nueva Linda ou de leurs sympathisant-e-s.

Il nous serait agréable que votre Autorité s'oblige à notre égard en nous indiquant quelles seront les mesures qui seront imparties aux Pouvoirs concernés afin d'en corriger l'action, et de susciter dès lors notre meilleure considération.

Dans cette attente, nous vous adressons, Excellence, l'expression de nos salutations distinguées.

Va en copie aux Pouvoirs et subordonnés concernés ainsi qu'à vos ambassades suisse et française

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS